

Au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace, Mme Pascale Lohat, directrice générale technique de Dassault Aviation, et M. Bertrand Rondepierre, directeur de l'Agence Ministérielle pour l'IA de Défense (AMIAD), ont signé un protocole d'accords pour engager des travaux de recherche et développement sur plusieurs cas d'usage en matière de combat aérien.

Dans un monde incertain où les menaces traditionnelles coexistent avec des défis émergents, le combat aérien s'adapte et évolue sans cesse pour répondre à la complexité croissante des opérations militaires. Les défis auxquels sont confrontés les forces aériennes modernes nécessitent des solutions innovantes et performantes.

L'intégration de nouvelles technologies telle que l'intelligence artificielle, maîtrisée et supervisée, et la thématique de l'autonomie offrent des perspectives prometteuses pour améliorer la coordination, la réactivité et l'efficacité des opérations aériennes, tout en maintenant l'Homme au centre de la décision. Ces avancées technologiques permettent non seulement de réduire les risques pour les opérateurs humains, mais aussi d'augmenter la capacité de réponse face à des menaces de plus en plus sophistiquées.

Dassault Aviation, en tant que leader mondial dans le domaine de l'aéronautique de défense, possède une expertise reconnue dans la conception et la fabrication de systèmes aériens avancés. Ainsi, les thématiques innovantes sont au cœur des préoccupations de l'entreprise en vue d'une intégration dans les technologies de pointe, pour toujours mieux répondre aux besoins opérationnels.

L'AMIAD joue quant à elle un rôle clé dans le développement et l'intégration de technologies d'intelligence artificielle pour les applications militaires. À ce titre, l'AMIAD porte une attention particulière aux infrastructures de calcul, indispensables pour faire face aux exigences de puissance que requièrent les algorithmes modernes, et dispose de trois modes d'action dont le « *faire avec* » qui repose sur le co-développement de solutions innovantes avec l'écosystème industriel et académique.

La collaboration entre Dassault Aviation et l'AMIAD est donc naturelle et stratégique. En combinant leurs compétences respectives, ces deux entités peuvent relever les défis du combat aérien futur et développer des solutions innovantes. Cette collaboration vise à démontrer la pertinence du « *Faire avec* », à renforcer la capacité de défense nationale et à maintenir la France à la pointe de la technologie dans le domaine de l'aéronautique militaire.

C'est dans cet esprit de partenariat et d'innovation que Dassault Aviation et l'AMIAD ont signé ce protocole d'accords.

L'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (AMIAD), créée le 1^{er} mai 2024, marque la première mesure de la stratégie IA du Ministère des Armées, annoncée en mars 2024. Sa mission principale est d'accélérer le développement, l'intégration et le déploiement à grande échelle des technologies de l'intelligence artificielle (IA) afin d'améliorer la supériorité opérationnelle et l'efficacité quotidienne pour tous les agents du ministère.

Directement rattachée au Ministre des Armées, l'AMIAD supervise et garantit la coordination de tous les projets impliquant de l'IA au sein du ministère. Pour atteindre ses objectifs, l'agence construit une expertise centrale en IA et pilote le portefeuille de projets en collaboration avec l'écosystème IA de défense.

Les experts et chercheurs de l'AMIAD sont répartis entre le pôle technique situé à Bruz, près de Rennes, et une activité de recherche à Palaiseau sur le campus de l'École polytechnique.

L'AMIAD s'engage à renforcer la capacité du Ministère des Armées à intégrer et à exploiter les technologies de l'IA de manière sécurisée, efficace et souveraine.